

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	25/05/22	L'an deux mil vingt-deux, le jeudi deux juin, à 19h00 Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, François GRANDEMANGE,
Conseillers en exercice	11	
Présents	10	
Absents	1	
Pouvoirs	0	

Présents : François GRANDEMANGE, Christian SAGET, Nicole ROYER, Ludovic ROUABLÉ, Jean Claude VAUGUET, Sylviane GRANDEMANGE, Kévin ROSIER, Mélanie OSSANT, Sylvain DOLIVET, Séverine GRANDEMANGE.

Absent : Valérie DION

Mélanie OSSANT a été élue secrétaire de séance.

Nombre de votes exprimés : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

DCM 25-2022 CESSION DE PARCELLE : ACCORD DE PRINCIPE

Monsieur le Maire rappelle que la commune a été informée par le centre d'incendie et de secours de l'absence d'un vestiaire féminin dans leur local.

Une extension de celui-ci est donc à prévoir afin de pallier ce besoin.

La parcelle mitoyenne au local étant propriété de la commune, il est proposé au conseil municipal de donner un accord de principe quant à la cession partielle de ce terrain, afin que le SDIS puisse construire une extension.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

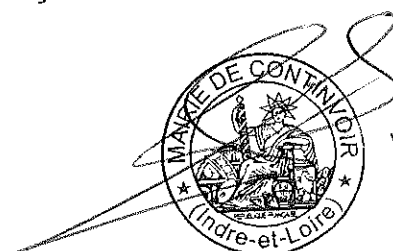
- **DONNE** un accord de principe sur une cession partielle du terrain pour la construction d'un vestiaire féminin.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

François GRANDEMANGE

RF Sous-Préfecture de CHINON
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 03/06/2022 037-213700826-20220602-DCM_25_2022-DE



Certifié exécutoire le
Vu sa transmission en s/Préfecture
le
Affiché le